

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **25/03/2016**

Date de la convocation
17/03/2016

Date d'affichage
17/03/2016

Nombres de ConseillersEn exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus **N°: 01 25032016****Vote A l'unanimité**

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

et publication ou notification du :

L'an 2016, le **25 Mars** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

Présents: M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain,

Excusé ayant donné procuration : M. JOSEPH Gilbert à M. FERRET Alain

Mme BORDERON Jézabel, a été élue secrétaire de séance

OBJET : Approbation des comptes de gestion du budget principal et du C.C.A.S , exercice 2015

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les comptes administratifs du budget principal et du budget C.C.A.S de l'exercice 2015, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Receveur, M. Jean-François VIAUX, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents plus 1 pouvoir, le Conseil Municipal statue

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

- sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes

- sur la comptabilité des valeurs inactives et déclare que les comptes de gestions dressés, pour l'exercice 2015 par le Receveur, M. Jean-François VIAUX, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 31 mars 2016

Le Maire,
EPAUD Patrick

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **25/03/2016**

Date de la convocation	L'an 2016, le 25 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette
17/03/2016	Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
Date d'affichage	prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de
17/03/2016	réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire
Nombres de Conseillers	Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis,
En exercice :	JOSEPH Alain, adjoints, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON
11	Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM :
Présents :	BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain,
10	
Votants :	Excusé ayant donné procuration : M. JOSEPH Gilbert à M.
10	FERRET Alain
Absents :	Mme BORDERON Jézabel, a été élue secrétaire de séance
1	
Exclus	OBJET : Vote des comptes administratifs du budget
	principal et du C.C.A.S, exercice 2015
	Vote de l'affectation des résultats 2015
	M. le maire, demande à M. Bernard Bourreau, conseiller
	municipal doyen d'âge, de bien vouloir présider les débats et de
	soumettre au vote la délibération des comptes administratifs
	2015.
	M. Patrick EPAUD, maire, se retire à cet instant.
N°: 02 25032016	Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Bernard
Vote A l'unanimité	Bourreau, conseiller municipal, doyen d'âge, délibérant sur les
Pour :	comptes administratifs de l'exercice 2015, dressés par M. Patrick
10	EPAUD, Maire, après s'être fait, présenter le budget primitif et le
Contre :	budget CCAS, et les décisions modificatives de l'exercice
0	considéré,
Abstentions :	<ul style="list-style-type: none"> • lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme dans les tableaux annexés à la présente délibération: • constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes • reconnait la sincérité des restes à réaliser • après en avoir délibéré hors de la présence de monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents plus 1 pouvoir les comptes administratifs 2015 du budget primitif et du budget CCAS, tels que présentés dans les tableaux annexés à la présente délibération, • arrête les résultats définitifs 2015 tels que résumés dans les tableaux annexés à la présente délibération, à l'unanimité des membres présents.
Acte rendu exécutoire	Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
après dépôt en Préfecture	Au registre sont les signatures.
le :	Pour copie conforme :
et publication ou notification du :	En mairie, le 31 mars 2016
	Le président de séance Bernard BOURREAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

De la Commune de COMBIERS

Séance du **25/03/2016**

Date de la convocation 17/03/2016	
Date d'affichage 17/03/2016	
Nombres de Conseillers	
En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	11
Absents :	1
Exclus	

L'an 2016, le **25 Mars** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain,

Excusé ayant donné procuration : M. JOSEPH Gilbert à M. FERRET Alain

Mme BORDERON Jézabel, a été élue secrétaire de séance

OBJET : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016

Après avoir examiné les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit:

TAXES	BASES 2016	TAUX 2016	PRODUIT FISCAL		
Taxe d'habitation	148 900	7,62%	11 346		
Taxe foncière propriétés bâties	121 100	18,11%	21 931		
Taxe foncière propriétés non bâties	19 200	38,23%	7 340		
Total produit fiscal	-----		40 617		

La part à reverser à la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette au titre de la TPU, s'élève à la somme de 11 676 € pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents plus 1 pouvoir, le conseil municipal:

- vote le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016 comme présentés ci-dessus,
- vote le reversement d'une somme de 11 676 € à la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette au titre de la TPU.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 31 mars 2016

Le Maire,
EPAUD Patrick

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

N°: 03 25032016

Vote A l'unanimité

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

De la Commune de COMBIERS

Séance du **25/03/2016**

Date de la convocation
17/03/2016

Date d'affichage
17/03/2016

Nombres de Conseillers

En exercice :	<input type="text" value="11"/>
Présents :	<input type="text" value="10"/>
Votants :	<input type="text" value="11"/>
Absents :	<input type="text" value="1"/>
Exclus	<input type="text"/>

N°: 04 25032016**Vote A l'unanimité**

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2016, le **25 Mars** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain,

Excusé ayant donné procuration : M. JOSEPH Gilbert à M. FERRET Alain

Mme BORDERON Jézabel, a été élue secrétaire de séance

OBJET: Versement des subventions de fonctionnement aux associations et des participations versées aux organismes de regroupement pour l'année 2016

M. le maire propose pour l'année 2016 d'attribuer les subventions aux associations suivantes:

- ADAPEI Angoulême	20.00 €
- A.D.M.R.	50.00 €
- Association ASEG de Rauzet	100.00 €
- CIDIL Villebois	20.00 €
-Comité des fêtes	100.00 €
- Société de chasse	100.00 €
- Ass.Educative 2 CGR	50.00 €
- Donneurs de sang	20.00 €
- Croix Rouge	20.00 €
- C.R.P.F.	50.00 €
- Pacte d'amitié Eguisheim	50.00 €
- Office du Tourisme du Pays d'Horte et Lavalette	30.00 €
- Paroisse de Villebois-Lavalette	50.00 €
- Sabots de la Nizonne et la Boixe	100.00 €
- MFR	20.00 €

Total -----
780.00 €

M. le maire propose de verser pour l'année 2016 les participations aux organismes de regroupements suivants:

- Syndicat Mixte de rivières du bassin de la Dronne	675.00 €
- SDEG16	240.00 €
- Syndicat Mixte de la fourrière	86.10 €
- Communauté de communes Seuil Charente-Périgord	2 360.00 €
- CAUE	30.00 €
- Association des Maires de la Charente	195.21 €
- Commune de Mareuil-sur-Belle (Dordogne)	3 660.00 €
- ATD16	160.00 €

Total **7 406.31 €**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents plus un pouvoir, le conseil municipal:

- **approuve le versement des subventions de fonctionnement aux associations comme indiquées ci-dessus, pour un montant total de 780 €, article 6574**
- **approuve le versement des participations aux organismes de regroupement comme indiquées ci-dessus pour un montant de 7 406.31 €, article 6554**
- **approuve l'inscription des crédits nécessaires au BP 2016, chapitre 65,**
- **autorise monsieur le maire à signer tous les documents utiles à ce dossier.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 31 mars 2016

Le Maire,
EPAUD Patrick

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

et publication ou notification du :

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **25/03/2016**

Date de la convocation
17/03/2016

Date d'affichage
17/03/2016

Nombres de Conseillers

En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	11
Absents :	1
Exclus	

N°: 05 25032016

Vote A l'unanimité

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

et publication ou notification du :

L'an 2016, le **25 Mars** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain,

Excusé ayant donné procuration : M. JOSEPH Gilbert à M. FERRET Alain

Mme BORDERON Jézabel, a été élue secrétaire de séance

OBJET : Syndicat Mixte de Rivières du Bassin de la Dronne - Désignation d'un nouveau suppléant

M. le maire indique aux membres du conseil municipal que M. Bernard BOURREAU, conseiller municipal, ne souhaite plus siéger au sein du Syndicat Mixte de Rivières du Bassin de la Dronne, en qualité de délégué suppléant.

M. le maire rappelle que M. Alain JOSEPH, 2ème adjoint, est délégué titulaire.

Il convient de désigner un nouveau suppléant.

M. le maire propose sa candidature pour être délégué suppléant au Syndicat Mixte de Rivières du Bassin de la Dronne.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents plus 1 pouvoir, le conseil municipal prend acte de la décision de M. Bernard BOURREAU, et désigne M. Patrick EPAUD, en qualité de délégué suppléant afin de siéger au sein du Syndicat Mixte de Rivières du Bassin de la Dronne.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 31 mars 2016

Le Maire,
EPAUD Patrick

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **25/03/2016**

Date de la convocation
17/03/2016

Date d'affichage
17/03/2016

Nombres de Conseillers

En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	11
Absents :	1
Exclus	

N°: 06 25032016

Vote A l'unanimité

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

et publication ou notification du :

L'an 2016, le **25 Mars** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : BONHOMME Roland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain,

Excusé ayant donné procuration : M. JOSEPH Gilbert à M. FERRET Alain

Mme BORDERON Jézabel, a été élue secrétaire de séance

OBJET : Tarif de location du caveau communal

M. le maire rappelle la création d'un caveau communal au cimetière, destiné à accueillir temporairement les cercueils en attente de sépulture.

M. le maire indique qu'il convient de fixer le prix de la location du caveau communal à compter du 1er mars 2016.

Mise à disposition à titre gracieux du caveau communal les 3 premiers mois d'utilisation à compter du décès.

Location mensuelle de 10 € les mois suivants

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents plus 1 pouvoir, le conseil municipal :

- décide de la mise à disposition à titre gracieux, à compter du 1er mars 2016, du caveau communal les trois premiers mois d'utilisation,
- fixe le tarif de la location du caveau communal à 10 € mensuelle à partir du 4ème mois d'utilisation

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 31 mars 2016

Le Maire,
EPAUD Patrick